

Paris, le 30/08/2012.

Aux responsables académiques des Retraités
Aux secrétaires des S1 de retraités
Aux trésorier(e)s des S1 de retraités (avec le matériel)
Aux membres du Collectif National des retraités SNES
Au Secrétariat Général
Au Trésorier National
Aux Trésorier(e)s académiques

CIRCULAIRE N° 1

SYNDICALISATION ET TRÉSORERIE 2012-2013

Le changement de procédures a connu quelques ratés cette année, des ajustements sont nécessaires, vous les trouverez détaillés ci-dessous ;

L'effectif des retraités syndiqués n'a progressé que de 1% cette année

Merci et bon courage aux anciens et aux nouveaux qui prennent en charge cette année la trésorerie ; nous ferons tout pour leur faciliter la tâche.

1 – Tâche des trésoriers de S1-Retraités

Le rôle des trésoriers n'est pas uniquement de tenir la comptabilité ; il est aussi, en collaboration avec les autres responsables départementaux et académiques, d'assurer le suivi de la syndicalisation, d'effectuer les relances et rappels nécessaires en utilisant la part (7 €) de la cotisation qui leur revient

Ils reçoivent les bulletins d'adhésion et les règlements par chèques.

La répartition entre les parts S1, S4-Retraités et S3 est faite par les S3

2 – Gestion des adhésions

Le trésorier du S1-Retraités reçoit les bulletins d'adhésion. Chaque bulletin mentionne le montant de la cotisation et :

- soit est accompagné d'un chèque (*Noté CHQ*)
- soit indique le nombre de prélèvements non reconductibles. (*Noté PNR*)
- soit indique le nombre de prélèvements reconductibles. (*Noté PAR*)

Attention : Néo-Retraités : Si les collègues n'ont pas été repérés comme retraités dans AEA (fichier des adhérents), le renouvellement automatique n'a pas été supprimé. Le délai entre l'information des adhérents et le premier prélèvement est court. **Prévenir rapidement le S3 (mél, téléphone,..)** pour que les modifications prennent effet immédiatement.

Au reçu de ces adhésions, **en accuser réception** en joignant la carte FGR dont le numéro est l'identifiant SNES à 6 chiffres.

Au moins une fois par mois : adresser au S3 un bordereau accompagné des bulletins d'adhésion.

Adresser une photocopie au S4-Retraité

46 avenue d'Ivry 75647 PARIS Cedex 13

Pour ceux qui utilisent le fichier xls reçu, certaines taches sont automatisées ; il peut être envoyé au S4-Retraité par mél : tresor.enretraite@snes.edu (pas d'envoi par mél au S3 car il faut joindre les bulletins d'adhésion et un ou des chèques)

Comment remplir un bordereau. Exemple

A : Paiement par chèque, ancien(ne) retraité(e)

B : Paiement par prélèvement automatique fractionné (PNR) ancien(ne) retraité(e)

C : Paiement par chèque, nouvel(le) adhérent(e) retraité(e)]

D : Paiement par renouvellement automatique, ancien(ne) retraité(e)

E : Cotisation exceptionnelle de 20€, par chèque, ancien(ne) retraité(e)

F : Paiement direct au S3 / néo-retraité(e)

Pour permettre la mise à jour du fichier du SNES, si des adhésions directes au S3 ont été signalées sur l'accusé de réception précédent du S4-Retraité : vérifier avec le S3 la situation des collègues et les noter DIR sur le prochain bordereau si la situation est confirmée.

| N° Adh | Nom et Prénom | Adresse | Cotisation annuelle | Envoyé au S3 | Mode | Obs |
|--------------|---------------|--------------|---------------------|--------------|------|-----|
| 123456 | A | | 137 | 137 | CHQ | |
| 789123 | B | | 110 | | PNR | |
| | C | 18, rue..... | 167 | 167 | CHQ | NR |
| 456789 | D | | 137 | | PAR | |
| 234567 | E | | 20 | 20 | CHQ | |
| 891234 | F | | 154 | | DIR | NR |
| | | | | | | |
| TOTAL | 6 | | 725 | 324 | | |

Comment transmettre les adhésions selon les S3

- Ou bien envoyer bordereau, chèques (137, 167 et 20€) et bulletins d'adhésion au S3
- Ou bien les chèques sont remis à la banque, sur le compte du S1 et un chèque du montant total (324€) est émis au bénéfice du S3. Ce chèque, le bordereau et les bulletins d'adhésion sont envoyés ensemble au S3.

3 – Barème des Cotisations 2012-2013

Les cotisations, arrêtées par la CA, suivent l'augmentation de nos pensions (2,1%). Les tranches ont été augmentées du même pourcentage aux arrondis près.

| Pension mensuelle | Cotisations | Part restant à charge après réduction d'impôt 66% sur les revenus de 2009 |
|---|--------------|--|
| Sup. ou égale à 3141 € | 167 € | 57 € |
| de 2971 à 3140 € | 163 € | 55 € |
| de 2811 à 2970 € | 154 € | 52 € |
| de 2641 à 2810 € | 145 € | 49 € |
| de 2481 à 2640 € | 137 € | 47 € |
| de 2311 à 2480 € | 128 € | 44 € |
| de 2151 à 2310 € | 119 € | 40 € |
| de 1981 à 2150 € | 110 € | 37 € |
| de 1821 à 1980 € | 101 € | 34 € |
| de 1651 à 1820 € | 92 € | 31 € |
| de 1491 à 1650 € | 84 € | 29 € |
| Inférieure à 1490 € | 65 € | 22 € |
| Cas exceptionnels à l'appréciation du responsable départemental* | 20 € | 20 € <i>en principe ces collègues sont non imposables</i> |

* Situations à gérer en accord avec le(a) Trésorier(e) du S3

4 – Comptes Bancaires

On ne peut recevoir des cotisations que sur un compte « Étiqueté » SNES.

Au reçu du bordereau, le S3 contrôle, en particulier les modes DIR, et ventile les cotisations en émettant :

- un chèque ou un virement de 20€ par adhérent (6 x 20 = 120 dans l'exemple ci dessus) au bénéfice du S4-Retraités.
- un chèque ou un virement de 7€ par adhérent, sauf cotisation exceptionnelle, (5 x 7 = 35€ dans l'exemple) au bénéfice du S1/groupement de S1 si celui-ci possède un compte bancaire.
- dans le cas où le S1/groupement de S1 ne possède pas de compte bancaire il serait bon que le S1 possède un droit de tirage à hauteur des 7€ par adhérent dont il peut disposer, sauf cotisation exceptionnelle, (35€ dans l'exemple).

Le S3 retourne une photocopie du bordereau au S1 ou lui en accuse réception pour servir de pièce comptable.

5 – Comptabilité GRIGRI

La détention d'un compte bancaire implique la tenue d'une comptabilité « GRIGRI », c'est la seule solution pour pouvoir agréger toutes les comptabilités du SNES (Nécessité légale).

Pour compléter le Wiki, voici une petite aide reprenant l'exemple du 2°

2 cas sont à envisager :

- **S1 envoyant les chèques de cotisation au S3**

Il n'y a donc à inscrire que le chèque ou le virement du S3 quand il sera reçu :

| N° | Date | Ordre/ Descriptif | N° Chèque Prl Remise | Dépense | Recette | P | Ventilation |
|-------|------------|----------------------|----------------------------|---------|---------|---|------------------------|
| 12345 | 15/10/2011 | B 03 | 1234567 | | 35.00 | | Cotisations perçues |
| | | | | | | | |

- **S1 remettant les chèques à la banque**

Il faut inscrire en plus 2 opérations qui s'annulent : la remise de chèques et le chèque au S3

| N° | Date | Ordre/ Descriptif | N° Chèque Prl Remise | Dépense | Recette | P | Ventilation |
|-------|------------|----------------------|----------------------------|---------|---------|---|-----------------------------------|
| 12345 | 07/10/2011 | B 03 | Rem 03 | | 318 | | Cotisations perçues |
| 12346 | 07/10/2011 | B 03 chq au S3 | 5678912 | 318 | | | Reversement cotisations |
| 12350 | 15/10/2011 | B 03 chq du S3 | 1234567 | | 35 | | Cotisations perçues |
| | | | | | | | |

6 – Matériel de syndicalisation :

L'envoi destiné aux trésorier(e)s de S1-Retraité(s) est accompagné du matériel de syndicalisation :

- un listing des syndiqués 2011/2012 (imprimé vert) ;
- un listing des syndiqués 2010/2011 non à jour en 2011/2012 (imprimé orange), sauf pour les départements 08, 09, 36, 45, 53, 61, 20A. (tous à jour) ;
- des cartes FGR en nombre un peu supérieur au nombre de syndiqués 2011/2012 nous avons une réserve pour ceux qui verront une inflation des adhésions de retraités;
- un modèle de lettre accusé de réception de cotisation ;
- un modèle de lettre destinée aux adhérents nouveaux retraités.

De plus, en fonction des réponses au questionnaire du mois de mai sont joints :

- des bordereaux;
- la lettre accusé de réception de cotisation en nombre. *Peut être envoyée sur demande au format Word.*;
- un ou des jeu(x) d'étiquettes adresses ;
- la lettre "nouveaux retraités" en nombre. *Peut être envoyée sur demande au format Word.*;

**Les lettres de rappel devant tenir compte de l'actualité, un modèle vous sera adressé mi-novembre.*

7 – Fichiers :

Le S4-Retraité(s) accuse réception des bordereaux, en indiquant le nombre total d'adhérents enregistrés et, éventuellement, ceux qui ont été enregistrés directement par le S3. Signaler les erreurs détectées.

Les modifications d'adresse peuvent être enregistrées par le S3 ou le S4-Retraité(s). Les routages du SNES prennent en compte les modifications.

Pour le routage des journaux de la FGR, les trésoriers nationaux du SNES-Retraité(s) transmettent périodiquement, selon le calendrier prévisionnel des publications, un jeu d'adresses à partir du fichier du SNES.

Conséquence de la loi 2010 sur les retraites, nombre de collègues prennent leur retraite en cours d'année. Cotisation calculée prorata temporis.

Pour gérer ces situations des dispositions ont été prises par le SNES :

Les collègues prenant leur retraite de septembre à décembre sont considérés comme retraités et syndiqués au S1-Retraité(s) (repérés par "R" dans le fichier AEA); ceux prenant leur retraite plus tard resteront adhérents dans leur S1 d'établissement (repérés par "F").

Ces mesures ayant pour but de faciliter la transition S1 d'établissement vers S1-Retraité(s), il est judicieux d'adresser à ces derniers les informations du S1/S3-Retraité(s). (Ils recevront les US-Retraité(s) et les suppléments "Retraité(s) et syndicalisme" de "POUR" tout au long de l'année)

Bon courage et bien cordialement,

Marylène CAHOUE
Jean-Yves BARBIER
Secrétaires de Catégorie

Gérard NIOT
Hubert IBANES
Trésoriers



Le (date de la poste)

RETRAITÉS

Trésorerie du SI-Retraité de

Cher(ère) collègue,

J'ai bien reçu votre cotisation syndicale pour l'année 2012-2013. Je l'ai transmise à la trésorerie académique.

Comme tous les ans, la carte syndicale et l'attestation fiscale vous seront envoyées directement par le S4. La réduction d'impôt est de 66% du montant de la cotisation. N'égarez pas votre attestation fiscale, toutefois que les étourdis n'hésitent pas à contacter le S3 ou le SNES-Retraité National pour en obtenir un duplicata.

En 2007 ont été créées les Sections Fédérales de Retraité de la FSU (niveaux départemental, régional, national) ; elles regroupent les retraités des différents syndicats de la FSU : vous en faites tout naturellement partie ; elles ont aussi vocation à œuvrer aux côtés des autres organisations syndicales de retraités.

Le SNES est affilié depuis de nombreuses années à la FGR-FP (la Fédération générale des Retraité de la Fonction Publique). Vous trouverez ci-joint votre carte FGR-FP, et vous recevrez le « Courrier du Retraité », organe de cette association. Le numéro d'adhérent FGR est le même que celui du SNES.

Bien sûr, les retraités continuent de recevoir la presse syndicale du SNES et de la FSU et sont, de plus, destinataires de l'US-Retraité et du supplément "Retraité & Syndicalisme" de "Pour".

Bien cordialement,

Septembre 2012



RETRAITÉS

46 avenue d'Ivry - 75647 PARIS Cedex 13

☎ 01.40.63.27.58

Secrétariat : 📠 01.40.63.27.10

enretraite@snes.edu

Cher(e) camarade,

Beaucoup d'entre nous partent à la retraite avec soulagement vue la dégradation des conditions de vie et de travail, avec nostalgie aussi, car être enseignant pendant des dizaines et des dizaines d'années ne s'efface pas.

Partir à la retraite, c'est d'abord éprouver un grand sentiment de liberté : enfin la possibilité de réaliser des projets modestes ou pharaoniques qui dorment au fond des mémoires ; c'est aussi quitter un monde professionnel familier avec ses engagements multiples dont le SNES faisait partie.

Le SNES n'a pas pour autant disparu de votre horizon si vous avez à cœur de vivre une retraite responsable, dans le droit fil de votre engagement passé. Une fois mises de côté les préoccupations professionnelles, le SNES peut être pour vous le lieu d'une participation tout aussi active à la vie sociale et publique de notre pays par le biais des outils de réflexion et d'action que sont les sections départementales de retraités du SNES, de la FSU, et de la FGR.

De toutes façons, quitter le devant du tableau ce n'est pas se mettre en marge ; la réalité ne laisse pas longtemps aux retraité(e)s le temps de rêver : dégradation accélérée du montant des pensions pour les nouveaux(elles), pouvoir d'achat en berne pour les retraité(e)s en général, inflation pour tous, démantèlement progressif de notre système solidaire de santé et de protection sociale, asphyxie des services publics et notamment de l'École, mise en cause du droit pour tous les jeunes de devenir un(e) citoyen(ne) libre et responsable ayant acquis une culture, une qualification professionnelle lui permettant de faire ses propres choix de vie.

Défendre le droit à une retraite décente pour tous, le droit à une santé de qualité pour tous, le droit à l'éducation pour tous, donc imposer d'autres choix économiques et sociaux, tout ceci nécessite d'agir collectivement, de se regrouper, de se retrouver. Tourner la page d'une carrière professionnelle ne conduit pas à renoncer à l'engagement syndical, c'est pourquoi vous avez votre place dans votre section syndicale SNES de retraités. Vous vous retrouverez ainsi avec tous les retraités des syndicats de la FSU dans la section fédérale départementale des retraités (SFR) ; vous serez aussi adhérent de la FGR-FP (fédération générale des retraités de la fonction publique) à laquelle le SNES est affilié aux côtés d'autres syndicats de la Fonction Publique. Vous pourrez défendre vos droits de retraité(e)s, ne laisser personne décider à votre place et lutter avec les actifs. Vous recevrez les publications du SNES et de la FSU et, en tant que retraités, l'US-Retraité, le supplément de Pour « Retraités et syndicalisme » et la revue de la FGR-FP.

La convivialité et la bonne humeur sont des vertus collectives qui vont de pair avec l'activité syndicale et les retraités se font fort de le rappeler lorsqu'ils se retrouvent.

Les sections départementales du SNES et de la FSU pourront vous mettre en relation avec votre section de retraités du SNES et votre SFR départementale.

Lors de son dernier congrès, le SNES a acté la continuité du lien actifs-retraités ; nous vous invitons à faire vivre ce lien avec nous.

Bien cordialement

Marylène Cahouet
Jean-Yves Barbier
*Secrétaires de catégorie
"Retraités-SNES"*

Gérard Niot
Hubert Ibanes
Trésoriers SNES-Retraité

Annexe Trésoriers de S3

Le RIB ci-dessous vous permettra d'effectuer des virements.

Merci de donner une information détaillée permettant d'effectuer facilement les rapprochements.

| RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE | | | | | | | |
|---|---------|-------------|------|---|------|----------------------------|-----------------|
| Identifiant national de compte bancaire - RIB | | | | | | | |
| Banque | Guichet | N° compte | Clé | Domiciliation | | | |
| 15899 | 08971 | 00020104401 | 38 | CAISSE DE CREDIT MUTUEL MARSEILLE GAMBETTA | | | |
| Identifiant international de compte bancaire | | | | | | | |
| IBAN (International Bank Account Number) | | | | | | BIC (Bank Identifier Code) | |
| FR76 | 1589 | 9089 | 7100 | 0201 | 0440 | 138 | CMCIFR2A |
| Domiciliation | | | | Titulaire du compte (Account Owner) | | | |
| CAISSE DE CREDIT MUTUEL MARSEILLE GAMBETTA | | | | SNES SECTION RETRAITES 46 AVENUE D'IVRY 75013 PARIS | | | |

Annexe CAS PARTICULIERS
14, 34,43, 48, 50, 61,63, Caen, Clermont, Montpellier

S1-Retraités du 43, 48, 50, 61

Comme tous les S1-Retraités :

- adresser le bordereau, les bulletins d'adhésion et les chèques au S3
- adresser une photocopie au S4-Retraités

S3 de Caen

Pour les bordereaux du 50 et du 61, faire deux photocopies ou accusés de réception ; le deuxième, ainsi que le chèque ou le virement sera adressé au S1 du 14 pour servir de pièce comptable.

S3 de Clermont-Ferrand

Pour les bordereaux du 43 faire deux photocopies ou accusés de réception ; le deuxième, ainsi que le chèque ou le virement sera adressé au S1 du 63 pour servir de pièce comptable.

S3 de Montpellier

Pour les bordereaux du 48 faire deux photocopies ou accusés de réception ; le deuxième, ainsi que le chèque ou le virement sera adressé au S1 du 34 pour servir de pièce comptable.